

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

11 février 84

Dossier concernant la demande de
M^r Glibert, tendant à pouvoir établir
un magasin de foin, à proximité du
Musée Wertz

N^o 2403 -

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

2403 M^r Glibert. - Magasin de foin près du Musée Wertz.

ROYAUME BELGE
DE PEINTURE ET DE GRAVURE
DE BIBLIOTHEQUE

N^o 2403

Brux. 12 Février 1888

à Mr. le Ministre des
Agriculture et
Pêche

M^r le Conservateur des
Eaux et Forêts a jugé utile
de nous présenter qu'il
existe une abondance de ces
Etablissements et une cause
de danger auquel il conviendrait
se prémunir. Il s'agit des
deux magasins de bois et
de fourrages appartenant
à des particuliers et situés
à quelques mètres seulement
des constructions de l'Etat.

Le meilleur moyen de
préservation semble
être d'élever le mur du
jardin de ce côté et pour-
voir de la blindage, car si
l'un des magasins
prenait feu, l'autre

2115
viteront difficilement
à l'abri et à l'encontre
des menaces, sérieux-
ment le client.

Vous jugerez, sans
doute utile, M. le Ministre,
d'appeler sur cet état de
choses l'attention de
l'Administration des
Pensions et de l'inviter
à prendre d'urgence
des mesures pour remédier
à la situation indigne
engendrée par M. Potvin
et que nous avons déjà
signalé au Gouvernement
par un rapport du 8
mars 1884.

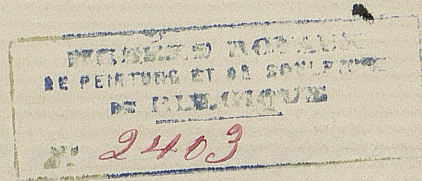
Veuillez agréer, M. le Ministre,
l'assurance de ma haute

Le Vice-Président

Le Secrétaire L. J. Lefebvre
P. J.

Yvelles 27 janvier 1888

Amice West



Messieurs les président et membres
de la Commission Directrice des
Musées Royaux.

J'ai l'honneur de vous remercier réception
de la circulaire ministérielle du 11
janvier relative aux rondes de nuit à
faire dans les musées. J'ai communiqué
vos instructions à l'huissier-concierge
qui apporte dans ses fonctions une
ponctualité à laquelle on peut se
fier.

Permettez-moi, Messieurs, au moment
où Monsieur le Ministre prend de
nouvelles mesures contre l'incendie,
de vous rappeler qu'il s'agit au Palais
du Musée une occasion de danger
auquel il serait utile de parer. Je

Je vais parler des deux magasins de bois
et de foin établis à quelques mètres du
Musée depuis longtemps. L'unique moyen
de préservation semble être d'élever
le mur du jardin de ce côté et peut-être
de le blinder. Car si l'un de ces magasins
prenait feu, l'autre serait difficilement
sauvé et à long deux ils menaceraient
ce côté du Musée où se trouve le
magasin au combustible et qui la
bouche d'eau, trop proche du foyer
d'incendie pour rester assemblé, ne
dépendrait pas.

Vous trouverez sans doute utile,
Messieurs, de profiter de cette occasion
pour en référer à l'Administration des
Bâtiments Civils qui compléterait ainsi
tout ce qu'elle a fait de si important
depuis trois ans, au Musée, pour cet
intérêt majeur.

J'ai déjà lieu d'espérer que l'établissement
prochain d'un calorifère réduira les dangers
du chauffage.

J'attire votre attention sur ce
point, Messieurs, et j'ai l'honneur
de vous présenter mes sentiments
de haute considération

Le Comptable

P. Fétou

Brux. 8 Mars 1884.

M^r le Ministre des
Intérieur

Le dépôt de foin
peu de que le S^r Glibert
sallies de pouvoir établis
au n° 9 de la rue Weerts
est placé à une distance de
cent mètres des allées Weerts
et ne semble pas offrir de
danger pour cet établissement.

Mais nous avons constaté
qu'une partie des magasins
de foin de M^r Hony
situés dans la même rue,
n° 21, est tellement rapprochée
des constructions des allées,
une dizaine de mètres à
peine les séparant, que
la collection serait
évidemment menacée si
un incendie venait
~~à se déclarer~~ à éclater dans le
dépôt appartenant à M^r
Hony.

Vous saurez sur cette
occasion pour vous faire

commencez. Mais attention
qu'il n'y ait aucune bouche
d'eau dans la grande Salle
du milieu, ni dans les
dépendances et que les
seuls puits d'eau soient
trouvés extérieurement à
une assez grande distance
de la Salle. Vous jugerez
sans doute utile.

D'appeler sur le point 1. l'attention
- pour le b. d'Alg. des Batiments
Circulaire.

Ag.

Le Président

Le Secrétaire

Stk

Dans votre rapport, M. le
Président, vous renvoyez au Collège de l'Alg.
à Gueissou sur les travaux joints
à votre apostille du 11 fév. de
l'Alg. des B. et. N. 3963 et de vous
prier d'agréer etc.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 3963

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Bruxelles, le 8 mars 1884.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2403

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me
faire parvenir, dans le plus bref délai,
l'avis que j'ai eu l'honneur de vous
demander, le 11 février dernier, au
sujet de l'établissement d'un dépôt
de foin à proximité du Musée Hiertz.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Directeur général,
Julien

A la Commission Directrice des
Musées Royaux de peinture et de
sculpture de l'Etat
à Bruxelles.

Bruxelles 19 Janvier 1884

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2403

Monsieur le Secrétaire

J'ai été voir où est
situé la maison destinée pour
un magasin de fourrage dans
la rue Wiertz. Cette maison
se trouve dans le haut de la
rue, presque en face du pont
du chemin de fer, la 2^{ème}
maison.

Par conséquent je crois que cela
sera assez éloigné du musée
qu'aucun danger ne sera à
craindre pour le musée.

Très très dévoué subordonné

Stuyven

surveillant-concierge du
musée Wiertz

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET
DES SCIENCES

N° 3463

1 ANNEXE

Bruxelles, le 11 *Septembre* 1884

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2403

*Transmis à la Commission directrice des
Musées Royaux de peinture & de sculpture, avec
prière d'examen & d'avis, la lettre ci-jointe
du Gouverneur du Brabant, concernant une
demande d'autorisation d'établir un dépôt de
foin à proximité du Musée Wiczy*

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
Le Directeur Général,

*À la Commission des Musées Royaux
de peinture & de sculpture.*

J. M. Wiczy

Gouvernement
de la
Province de Brabant

N. 342.798 B. 34.181.

Bruxelles, le 28 Janvier 1884.



Monsieur le Ministre,

Copie.

La Députation permanente est saisie d'une demande d'un sieur Glibert, tendante à être autorisée à établir un dépôt de foin, paille & fourrages, dans des dépendances de la maison, rue Hertz, n. 9 B, à Ixelles.

Dans le plan au rayon de 100 mètres, produit par le demandeur, se trouve le Musée Hertz.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de me faire connaître si, à raison du voisinage dudit Musée, vous n'avez aucune observation ou opposition à faire contre l'érection d'un dépôt projeté.

Le Gouverneur,
(Signé) Keyraert.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.